## UNIVERSITE DES SCIENCES & TECHNIQUES

## **DU LANGUEDOC**

Jeudi 30 Mai 1985

## **MATHEMATIQUES**

Madame J. CHARLES "responsable des locaux à l' Institut de Mathématiques" à Monsieur A. GROTHENDIECK, Professeur de Mathématiques.

## Cher Collègue,

- 1. Où commence et où s'arrête le "travail" du "responsable des locaux à l' Institut de Mathématiques" ? Ce "responsable" est saisi de demandes d'enseignants de Mathématiques
  - soit pour loger un nouvel enseignant (ou chercheur)
  - soit pour loger ailleurs un enseignant (ou chercheur) déjà logé.
    Dans ce second cas les demandes sont en général motivées pour un objectif de travail : regroupement de membres d'un même groupe.

Ce "responsable" étudie alors les possibilités d'abord et en priorité avec le directeur de l' U.E.R.5 qui est officiellement le gestionnaire désigné par le Président de l' U.S.T.L, pour les locaux du bâtiment de Recherche Mathématique. Il cherche ensuite avec les personnes concernés les solutions possibles; la modification intervient après entente de tous.

- 2. Ce qui a été réalisé ainsi ces dernières années :
  - regroupement des membres du groupe de géométrie
  - regroupement des membres du groupe de mécanique
- 3. Les difficultés rencontrées dans ce "travail" :
  - pratiquement chaque personne contactée se sent "propriétaire" de son bureau
  - il paraît impossible de contraindre qui que se soit de "changer" de bureau.
- 4. Le dernière demande reçue par moi et l'évaluation de la recherche des "solutions" au problème posé :
  - la demande formulée par Monsieur LAPSCHER, professeur : regrouper au même niveau Monsieur LAPSCHER, le bureau de sa secrétaire, Monsieur MICALI.
  - la première solution envisagée : échange de bureaux entre troisième et quatrième étage pour que les "demandeurs" soient regroupés au quatrième étage. Etaient concernés en particulier par cet échange Monsieur GROTHENDIECK et Monsieur THEROND. Monsieur GROTHENDIECK contacté par le directeur de l' UER 5 Îui a précisé que PEU LUI IMPORTAIT L' EMPLACEMENT DE SON BUREAU POURVU QU' IL EN AIT UN. Par contre Monsieur THEROND ayant un moment donné son accord a ensuite refusé tout déplacement.
  - la deuxième solution envisagée : j'ai ensuite demandé à Monsieur LAPSCHER de contacter luimême ses collègues pour proposer une autre solution; ceci lui a été confirmé par le directeur de l' UER 5. Il nous a tenu au courant de ses démarches : les "occupants" de 5 bureaux étaient d'accord pour effectuer une permutation, l'accord de Monsieur GROTHENDIECK résultant de sa conversation avec le directeur de l' UER 5.
  - la réalisation de cette deuxième solution : après avoir pris connaissance de cet accord le directeur de
    l' UER 5 a donné le "feu vert" pour la modification de bureaux proposée.